



> LE PROJET EN TEMPS RÉEL

> LES CHIFFRES

Les travaux ont commencé

Située dans le centre historique de Fort-de-France, la construction de la nouvelle cour d'appel a débuté en fin d'année 2012. Cet édifice qui participera à la requalification urbaine du quartier Perrinon offrira des conditions d'accueil et de travail nettement améliorées.

Hébergés à titre provisoire au morne Tartenson, dans des locaux mis à disposition par le conseil général, les utilisateurs de la Cour d'appel de Fort-de-France vont bientôt bénéficier d'un bâtiment neuf. Celui-ci offrira des conditions de fonctionnalité et d'accessibilité optimales pour l'exercice de la Justice.

Ce site accueillera également le SAR (service administratif régional) et la direction de programme Antilles Guyane de l'APIJ.

Construite sur le terrain Renan, la future Cour d'appel sera située dans le centre historique de Fort-de-France à proximité de la bibliothèque Schœlcher et de l'actuel palais de justice.

3 salles d'audience

51 magistrats et fonctionnaires

3 195 m² de surface de plancher

> L'AGENDA

23 juin 2008

Notification du marché de maîtrise d'œuvre

26 novembre 2012

Notification du marché des travaux

4 décembre 2012

Démarrage des travaux

2^{ème} semestre 2014

Fin prévisionnelle des travaux

JUIN 2013

A la suite d'un concours d'architecture, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en 2008 au groupement Gilles Bouchez (architecte mandataire), GEC Ingénierie (Bureau d'études techniques) et Anonym'art (architecte d'opération).

Après les études de maîtrise d'œuvre, l'APIJ a lancé en 2010 un appel d'offres travaux mais les résultats n'ont pas permis de financer le projet dans le budget défini. Il a alors été décidé de lancer un nouvel appel d'offres travaux sur la base d'un cahier des charges optimisé.

Ce second appel d'offres a conduit à la sélection du groupement DV Construction / Bâti Groupe Caraïbes dont le marché a été notifié le 26 novembre 2012.

A l'issue de fouilles archéologiques prescrites par arrêté préfectoral, le chantier de construction de la Cour d'appel de Fort-de-France a pu s'ouvrir en décembre



2012 par une période préparatoire des travaux : montage des installations de chantier, mise en sécurité du site, évacuation des fondations résiduelles des anciens bâtiments et démolition des derniers ouvrages existants sur la parcelle.

Au terme de cette période préparatoire, l'entreprise sous-traitante en charge

des travaux de fondations profondes a pris possession du chantier mi-mars. Le forage des pieux a alors débuté le long de la rue Victor Schoelcher. Plus de 70 pieux, d'une profondeur moyenne de 30 mètres, seront ainsi forés sur le site jusqu'au début du mois de juillet. Dès l'achèvement des premiers pieux de fondations, les travaux du plancher bas du rez-de-chaussée ont commencé en mai permettant ainsi de mener de manière concomitante les travaux de gros œuvre et de fondations.

En vue de répondre aux besoins d'informations des riverains pendant toute la durée du chantier soit près de deux ans, le groupement a mis en place un numéro vert. Des renseignements y sont donnés sur le déroulement des travaux, leur nature et leur durée notamment.



Le projet architectural

L'agence d'architecture a choisi de créer une large respiration urbaine, en continuité du square de l'ancien palais de justice qui lui fait face, en dégagant le bâtiment du sol et en créant ainsi une transparence visuelle au niveau du piéton. L'espace urbain piéton est ainsi prolongé jusqu'au patio marquant l'entrée de la salle des pas perdus.

Le projet a pris en compte les problématiques liées aux risques naturels tels que les risques de submersion, de séisme, ou de cyclone : pour prévenir ces risques, le rez-de-chaussée a été surélevé, les équipements sensibles implantés en hauteur et les choix constructifs adaptés avec en particulier une structure en béton et en charpente métallique offrant une très bonne résistance aux séismes et aux cyclones. En outre, ce projet intègre une architecture bioclimatique, prenant en compte les conditions du site et de l'environnement afin d'optimiser les conditions de confort des usagers tout en minimisant les consommations énergétiques. L'édifice est conçu avec deux patios centraux formant des puits de lumières et de fraîcheur, et il est protégé des rayonnements solaires par une façade double peau en verre sérigraphié et une surtoiture. Sur le parvis, sont également prévus des fosses d'arbres et des plantations afin d'apporter de l'ombre et de la fraîcheur. Au terme de ces travaux, la mise en service de la future Cour d'appel est prévue pour le deuxième semestre 2014.

